RCS : CLERMONT FERRAND
Code greffe : 6303

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CLERMONT FERRAND atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 00626
Numéro SIREN : 829 505 346
Nom ou dénomination : ABALONE TT CLERMONT FERRAND

Ce dépôt a été enregistré le 18/02/2021 sous le numéro de dépôt 1601

DEPOT N° 1601

DU 18 FEV. 2021

ABALONE TT CLERMONT-FERRAND
SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE
AU CAPITAL DE 120000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 79 RUE BLATIN
63000 CLERMONT FERRAND
829505346 RCS CLERMONT FERRAND

COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Certifiés conformes
Le Président

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1 31/12/2018 20	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	5 190.00	3 631.02	1 558.98	3 288.98	-1 730.00	-52.60
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	62 245.20	23 149.38	39 095.82	47 867.33	-8 771.51	-18.32
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts				150.00	-150.00	-100.00
	Autres immobilisations financières	3 349.99		3 349.99	3 419.99	-70.00	-2.05
	Total II	70 785.19	26 780.40	44 004.79	54 726.30	-10 721.51	-19.59
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	105 006.51	130.44	104 876.07	126 246.41	-21 370.34	-16.93
	Autres créances	128 777.70		128 777.70	194 323.17	-65 545.47	-33.73
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités						
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)	9 364.95		9 364.95	5 002.28	4 362.67	87.21
	Total III	243 149.16	130.44	243 018.72	325 571.86	-82 553.14	-25.36
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	313 934.35	26 910.84	287 023.51	380 298.16	-93 274.65	-24.53

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an 3 349.99
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 20	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 120 000)	120 000.00	120 000.00		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	6 198.42		6 198.42	
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	-38 331.53	6 198.42	-44 529.95	-718.41
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	87 866.89	126 198.42	-38 331.53	-30.37
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	**Dettes financières**				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants	2 495.35	1 990.92	504.43	25.34
	Emprunts et dettes financières diverses	725.86	59 198.03	-58 472.17	-98.77
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	63 415.98	42 870.71	20 545.27	47.92
	Dettes fiscales et sociales	129 967.04	149 520.23	-19 553.19	-13.08
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	2 552.39	519.85	2 032.54	390.99
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	199 156.62	254 099.74	-54 943.12	-21.62
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	287 023.51	380 298.16	-93 274.65	-24.53
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	199 156.62	254 099.74		

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total	31/12/2018 20	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	1 183 708.34		1 183 708.34	944 620.79	239 087.55	25.31
Chiffre d'affaires NET	1 183 708.34		1 183 708.34	944 620.79	239 087.55	25.31
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			4 095.68	8 031.73	-3 936.05	-49.01
Autres produits			604.70	40.07	564.63	NS
Total des Produits d'exploitation (I)			1 188 408.72	952 692.59	235 716.13	24.74
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			182 214.94	202 379.33	-20 164.39	-9.96
Impôts, taxes et versements assimilés			12 286.86	14 829.09	-2 542.23	-17.14
Salaires et traitements			844 613.53	716 688.40	127 925.13	17.85
Charges sociales			175 492.96	146 770.54	28 722.42	19.57
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			11 553.69	15 408.20	-3 854.51	-25.02
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			130.44		130.44	
Dotations aux provisions						
Autres charges			2.03	5.73	-3.70	-64.57
Total des Charges d'exploitation (II)			1 226 294.45	1 096 081.29	130 213.16	11.88
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			-37 885.73	-143 388.70	105 502.97	73.58
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afferentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 20	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V				
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	1 128.73	412.88	715.85	173.38
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	1 128.73	412.88	715.85	173.38
2. Résultat financier (V-VI)	-1 128.73	-412.88	-715.85	-173.38
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	-39 014.46	-143 801.58	104 787.12	72.87
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		150 000.00	-150 000.00	-100.00
Produits exceptionnels sur opérations en capital	1 850.93		1 850.93	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII	1 850.93	150 000.00	-148 149.07	-98.77
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	42.00		42.00	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	1 126.00		1 126.00	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	1 168.00		1 168.00	
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	682.93	150 000.00	-149 317.07	-99.54
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des produits (I+III+V+VII)	1 190 259.65	1 102 692.59	87 567.06	7.94
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 228 591.18	1 096 494.17	132 097.01	12.05
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	-38 331.53	6 198.42	-44 529.95	-718.41

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

SAS ABALONE TT CLERMONT FERRAND

79 RUE BLATIN

63000 CLERMONT FERRAND

ANNEXE DU 01/01/2019 AU 31/12/2019

CECOM Experts-comptables
ZA LA CROIX CARREE

50180 AGNEAUX

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 287 023.51 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 1 183 708.34 Euros et dégageant un déficit de -38 331.53 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2019 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :
- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- la dépréciation des stocks
- les impôts différés actifs
- le chiffre d'affaires
- les « covenants » bancaires

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Au cours de l'exercice clos le 31/12/18, la SAS ABALONE France a consenti une subvention d'équilibre à hauteur de 150 000 euros.
Cette subvention est assortie d'une clause de retour à meilleur fortune définie de la manière suivante :
Le retour à meilleure fortune sera constaté dés lors que le résultat de la société ABALONE TT CLERMONT FERRAND deviendra bénéficiaire tout en garantissant le maintien des capitaux propres à un montant au moins égal à celui du capital social, dans la limite annuelle de 50% du résultat d'exploitation.
Une somme égale à l'excédent constaté sera alors affectée directement au compte créditeur du créancier, en proportion de sa créance par rapport au total de l'abandon, ceci chaque année et jusqu'à apurement complet de l'abandon.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	5 190		
Installations générales agencements aménagements divers	48 124		1 655
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	13 250		523
TOTAL	61 375		2 178
Prêts, autres immobilisations financières	3 570		
TOTAL	3 570		
TOTAL GENERAL	70 135		2 178

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			5 190	5 190
Installations générales agencements aménagements divers			49 779	49 779
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		1 307	12 466	12 466
TOTAL		1 307	62 245	62 245
Prêts, autres immobilisations financières		220	3 350	3 350
TOTAL		220	3 350	3 350
TOTAL GENERAL		1 527	70 785	70 785

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	1 901	1 730		3 631
Installations générales agencements aménagements divers	10 346	7 158		17 504
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	3 161	2 666	181	5 645
TOTAL	13 507	9 824	181	23 149
TOTAL GENERAL	15 408	11 554	181	26 780

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	1 730				
Instal.générales agenc.aménag.divers	7 158				
Matériel de bureau informatique mobilier	2 666				
TOTAL	9 824				
TOTAL GENERAL	11 554				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients		130			130
TOTAL		130			130
TOTAL GENERAL		130			130
Dont dotations et reprises d'exploitation		130			

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	3 350	3 350	
Clients douteux ou litigieux	157	157	
Autres créances clients	104 850	104 850	
Impôts sur les bénéfices	8 929	8 929	
Taxe sur la valeur ajoutée	9 757	9 757	
Groupe et associés	106 122	106 122	
Débiteurs divers	3 970	3 970	
Charges constatées d'avance	9 365	9 365	
TOTAL	246 499	246 499	
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	150		

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	2 495	2 495		
Fournisseurs et comptes rattachés	63 416	63 416		
Personnel et comptes rattachés	12 362	12 362		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	65 221	65 221		
Taxe sur la valeur ajoutée	40 246	40 246		
Autres impôts taxes et assimilés	12 139	12 139		
Groupe et associés	726	726		
Autres dettes	2 552	2 552		
TOTAL	199 157	199 157		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	10.0000	12 000			12 000

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	3 970
Total	3 970

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	207
Emprunts et dettes financières diverses	726
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	41 369
Dettes fiscales et sociales	26 240
Autres dettes	2 552
Total	71 094

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	9 365
Total	9 365

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 3 869 euros, correspondant aux honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Effets escomptés non échus	4 936
Total (1)	4 936

Engagements reçus

GARANTIE FINANCIERE EULER	127 079
Total	127 079

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	
60 à 64 ans	1 à 5 ans	
55 à 59 ans	6 à 10 ans	
45 à 54 ans	11 à 20 ans	
35 à 44 ans	21 à 30 ans	333
moins de 35 ans	plus de 30 ans	38
Engagement total		371

Hypothèses de calculs retenues

- départ à la retraite à l'âge de 62 ans
- turn over : 5 %
- taux d'inflation : 2 %
- taux d'actualisation : 2 %

KPMG SA
89 Rue des Cinq Chemins
ZA de la Chevalerie numero Deux
50009 Saint Lô

SAS Abalone TT Clermont Ferrand

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019
SAS Abalone TT Clermont Ferrand
79 Rue Blatin 63000 CLERMONT-FERRAND

KPMG SA
société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

SA
Société de commissariat aux comptes
Siège social : Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
775726417 RCS NANTERRE

KPMG SA
89 Rue des Cinq Chemins
ZA de la Chevalerie numero Deux
50009 Saint Lô

SAS Abalone TT Clermont Ferrand

79 Rue Blatin 63000 CLERMONT-FERRAND

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

À l'assemblée générale de la société SAS Abalone TT Clermont Ferrand,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SAS Abalone TT Clermont Ferrand relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le Président le 16 mars 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes

auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués notamment pour ce qui concerne la comptabilisation du chiffre d'affaires.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

• il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus

élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

• il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

• il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

• il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

• il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Saint Lô, le 02/09/2020

KPMG SA



Yohann Bossard

Associé

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

(1)

BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2020

Désignation de l'entreprise : SAS ABALONE TT CLERMONT FERRAND — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 79 RUE BLATIN 63000 CLERMONT FERRAND — Durée de l'exercice précédent* 20

Numéro SIRET* 82950534600017 — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le, 31122019 Net 3	N-1 31122018 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISE* — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	5 190	AG 3 631	1 559	3 289
	Fonds commercial (1)	AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP		AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT	62 245	AU 23 149	39 096	47 867
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU		CV		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		150
	Autres immobilisations financières*	BH	3 350	BI	3 350	3 420
	TOTAL (II)	BJ	70 785	BK 26 780	44 005	54 726
ACTIF CIRCULANT — STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	105 007	BY 130	104 876	126 246
	Autres créances (3)	BZ	128 778	CA	128 778	194 323
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
	Disponibilités	CF		CG		
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	9 365	CI	9 365	5 002
	TOTAL (III)	CJ	243 149	CK 130	243 019	325 572
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	313 934	IA 26 911	287 024	380 298

Renvois : (1) Dont droit au bail | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : | CP 3 350 | (3) Part à plus d'un an : | CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : | Stocks : | Créances :

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des Impôts)

(2)

BILAN - PASSIF avant répartition

Désignation de l'entreprise : SAS ABALONE TT CLERMONT FERRAND — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 120 000)	DA	120 000	120 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	6 198	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(38 332)	6 198
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	87 867	126 198
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	2 495	1 991
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	726	59 198
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	63 416	42 871
	Dettes fiscales et sociales	DY	129 967	149 520
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	2 552	520
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	199 157	254 100
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	287 024	380 298

RENVOIS				
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont — Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont — Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont — Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	199 157	254 100
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	2 289	1 772

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

3 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2020

Désignation de l'entreprise : SAS ABALONE TT CLERMONT FERRAND — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N					Exercice (N-1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue biens*	FD		FE		FF		
	Production vendue services*	FG	1 183 708	FH		FI	1 183 708	944 621
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	1 183 708	FK		FL	1 183 708	944 621
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	4 096	8 032
	Autres produits (1) (11)					FQ	605	40
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	1 188 409	952 693
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	182 215	202 379
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	12 287	14 829
	Salaires et traitements*					FY	844 614	716 688
	Charges sociales (10)					FZ	175 493	146 771
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements*					GA	11 554	15 408
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux provisions					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	130	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	2	6
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	1 226 294	1 096 081
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(37 886)	(143 389)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP		
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	1 129	413
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	1 129	413
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(1 129)	(413)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(39 014)	(143 802)

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Désignation de l'entreprise : SAS ABALONE TT CLERMONT FERRAND — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		150 000
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	1 851	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	1 851	150 000
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	42	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	1 126	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	1 168	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	683	150 000
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	1 190 260	1 102 693
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	1 228 591	1 096 494
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	(38 332)	6 198
RENVOIS (1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY		
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G		
(3) Dont	- Crédit bail mobilier *	HP		
	- Crédit bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
(9)	Dont transferts de charges	A1	4 096	8 032
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 / obligatoires A9			
	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8 / dont cotisations Madelin A7			

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
AMENDES ET PENALITES	42	
VALEUR COMPTABLE IMMO. CEDE	1 126	
PRIX CESSION IMMO. CEDE		1 851

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Group

SAS ABALONE TT CLERMONT FERRAND

79 RUE BLATIN

63000 CLERMONT FERRAND

ANNEXE DU 01/01/2019 AU 31/12/2019

CECOM Experts-comptables
ZA LA CROIX CARREE

50180 AGNEAUX

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 287 023.51 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 1 183 708.34 Euros et dégageant un déficit de -38 331.53 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2019 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :
- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- la dépréciation des stocks
- les impôts différés actifs
- le chiffre d'affaires
- les « covenants » bancaires

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Au cours de l'exercice clos le 31/12/18, la SAS ABALONE France a consenti une subvention d'équilibre à hauteur de 150 000 euros.
Cette subvention est assortie d'une clause de retour à meilleur fortune définie de la manière suivante :
Le retour à meilleure fortune sera constaté dés lors que le résultat de la société ABALONE TT CLERMONT FERRAND deviendra bénéficiaire tout en garantissant le maintien des capitaux propres à un montant au moins égal à celui du capital social, dans la limite annuelle de 50% du résultat d'exploitation.
Une somme égale à l'excédent constaté sera alors affectée directement au compte créditeur du créancier, en proportion de sa créance par rapport au total de l'abandon, ceci chaque année et jusqu'à apurement complet de l'abandon.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	5 190		
Installations générales agencements aménagements divers	48 124		1 655
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	13 250		523
TOTAL	61 375		2 178
Prêts, autres immobilisations financières	3 570		
TOTAL	3 570		
TOTAL GENERAL	70 135		2 178

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			5 190	5 190
Installations générales agencements aménagements divers			49 779	49 779
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		1 307	12 466	12 466
TOTAL		1 307	62 245	62 245
Prêts, autres immobilisations financières		220	3 350	3 350
TOTAL		220	3 350	3 350
TOTAL GENERAL		1 527	70 785	70 785

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	1 901	1 730		3 631
Installations générales agencements aménagements divers	10 346	7 158		17 504
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	3 161	2 666	181	5 645
TOTAL	13 507	9 824	181	23 149
TOTAL GENERAL	15 408	11 554	181	26 780

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	1 730				
Instal.générales agenc.aménag.divers	7 158				
Matériel de bureau informatique mobilier	2 666				
TOTAL	9 824				
TOTAL GENERAL	11 554				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients		130			130
TOTAL		130			130
TOTAL GENERAL		130			130
Dont dotations et reprises d'exploitation		130			

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	3 350	3 350	
Clients douteux ou litigieux	157	157	
Autres créances clients	104 850	104 850	
Impôts sur les bénéfices	8 929	8 929	
Taxe sur la valeur ajoutée	9 757	9 757	
Groupe et associés	106 122	106 122	
Débiteurs divers	3 970	3 970	
Charges constatées d'avance	9 365	9 365	
TOTAL	246 499	246 499	
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	150		

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	2 495	2 495		
Fournisseurs et comptes rattachés	63 416	63 416		
Personnel et comptes rattachés	12 362	12 362		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	65 221	65 221		
Taxe sur la valeur ajoutée	40 246	40 246		
Autres impôts taxes et assimilés	12 139	12 139		
Groupe et associés	726	726		
Autres dettes	2 552	2 552		
TOTAL	199 157	199 157		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	10.0000	12 000			12 000

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	3 970
Total	3 970

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	207
Emprunts et dettes financières diverses	726
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	41 369
Dettes fiscales et sociales	26 240
Autres dettes	2 552
Total	71 094

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	9 365
Total	9 365

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 3 869 euros, correspondant aux honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Effets escomptés non échus	4 936
Total (1)	4 936

Engagements reçus

GARANTIE FINANCIERE EULER	127 079
Total	127 079

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	
60 à 64 ans	1 à 5 ans	
55 à 59 ans	6 à 10 ans	
45 à 54 ans	11 à 20 ans	
35 à 44 ans	21 à 30 ans	333
moins de 35 ans	plus de 30 ans	38
Engagement total		371

Hypothèses de calculs retenues

- départ à la retraite à l'âge de 62 ans
- turn over : 5 %
- taux d'inflation : 2 %
- taux d'actualisation : 2 %

ABALONE TT CLERMONT-FERRAND
SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE
AU CAPITAL DE 120000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 79 RUE BLATIN
63000 CLERMONT FERRAND
829505346 RCS CLERMONT FERRAND
Ci-dessous désignée « la Société »

AFFECATION DU RESULTAT PROPOSEE A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 2 SEPTEMBRE 2020

DEUXIÈME RÉSOLUTION

AFFECTATION DU RÉSULTAT DEFICITAIRE

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat déficitaire de l'exercice d'un montant de -38331,53 euros au poste « report à nouveau », portant le report à nouveau à un montant de -38331,53 euros.

DISTRIBUTIONS ANTERIEURES

Par ailleurs, l'assemblée générale prend acte, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, qu'il a été procédé aux distributions de dividendes suivantes au cours des trois derniers exercices : NEANT

ABALONE TT CLERMONT-FERRAND
SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE
AU CAPITAL DE 120000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 79 RUE BLATIN
63000 CLERMONT FERRAND
829505346 RCS CLERMONT FERRAND
Ci-dessous désignée « la Société »

AFFECATION DU RESULTAT ADOPTEE A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 2 SEPTEMBRE 2020

DEUXIÈME RÉSOLUTION

AFFECTATION DU RÉSULTAT DEFICITAIRE

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat déficitaire de l'exercice d'un montant de -38331,53 euros au poste « report à nouveau », portant le report à nouveau à un montant de -38331,53 euros.

DISTRIBUTIONS ANTERIEURES

Par ailleurs, l'assemblée générale prend acte, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, qu'il a été procédé aux distributions de dividendes suivantes au cours des trois derniers exercices : NEANT

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
Le Président.

